



Communiqué de presse
17 juillet 2015

Première édition des Trophées de l'agro-écologie

Le concours national devient le concours des Trophées de l'agro-écologie en 2015 avec de nouveaux prix à destination de porteurs de projets innovants et exemplaires d'une agriculture performante économiquement, environnementalement et socialement.

Entre 2008 et 2014, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt avec le soutien du Crédit agricole, a organisé le concours national des « Trophées de l'agriculture durable » pour distinguer les démarches exemplaires d'exploitants agricoles et de structures de développement ayant pour objectif une agriculture à la fois productive, respectueuse de l'environnement et des hommes qui la font vivre.

En 2015 les « Trophées de l'agriculture durable » deviennent les « Trophées de l'agro-écologie » et ont vocation à récompenser les candidats engagés dans des démarches innovantes répondant à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Trois catégories de prix sont ouvertes pour cette édition 2015 des « Trophées de l'agro-écologie » :

- Catégorie « Grand prix de la démarche collective » : ce concours est ouvert à tout groupe d'agriculteurs et agricultrices ayant obtenu la reconnaissance GIEE ou aux lauréats de l'appel à projets « Mobilisation collective pour l'agro-écologie »
- Catégorie « Prix de l'innovation » : ce concours est ouvert à tout exploitant agricole, individuel ou sous forme sociétaire, ayant son siège d'exploitation en France (un seul dossier déposé par exploitant)
- Catégorie « Mention spéciale du jury » : le jury peut distinguer toute personne morale dont le siège est situé en France, qui a suscité ou accompagné la démarche d'exploitants.

Un jury régional évaluera les candidatures et pourra désigner un lauréat dans chaque catégorie. Les dossiers des lauréats régionaux seront ensuite transmis à un jury national qui désignera les lauréats nationaux.

S'agissant de l'Île-de-France, les dossiers de candidature peuvent être :

- téléchargés sur le site internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le lien <http://agriculture.gouv.fr/trophees-agroecologie>
- retirés par les candidats auprès de la DRIAAF



Les candidatures sont à adresser au plus tard le 15 septembre 2015, le cachet de la poste faisant foi, à :
DRIAAF Île-de-France
A l'attention de Maud BEREL
18 avenue Carnot
94234 CACHAN CEDEX

Contacts

Service presse de la Préfecture de région Île-de-France, pref-communication@paris.gouv.fr,
01.82.52.40.25

SREA de la DRIAAF Île-de-France, Maud BEREL, maud.berel@agriculture.gouv.fr,
01.41.24.17.24

En savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/les-trophees-de-lagro-ecologie>
